



Déménageur CARITA PERE ET FILS

Par **romance971**, le **26/05/2013 à 17:16**

Bonjour,rnrnJ'ai déménagé le 08 avril 2013 avec la société CARITA PERE ET FILS situé à DREUX, c'était un déménagement entre la région parisienne et NANCY. Ils ont abimé ma table basse, abimé mon lit et cassé quelques verres. Je l'ai mentionné sur la feuille de route, je les ai appelé à plusieurs reprises. La réponse était qu'on allait m'envoyer par courrier de quoi réparer moi même ce qui avait été cassé. A ce jour, je n'ai toujours rien reçu. J'ai envoyé un message via le site de la fédération des déménageurs au médiateur afin de trouver une solution et là encore je n'ai eu aucune réponse. Je voudrais savoir si j'ai encore des moyens de recours. Car c'est en ne faisant rien que les professionnels du déménagement se croient tout permis avec nous les clients. **merci**

Par **alterego**, le **26/05/2013 à 19:18**

Bonjour,rnrnEcrivez à nouveau, cette fois nominativement au gérant rn**Monsieur Lourenco CURADO CARITA**rn**NewlifeDemrn3, rue Pierre Lefaucheuxrn28100 Dreux**rnMettez-le en demeure (lettre RADAR) de vous indemniser les dommages causés (inventaire de ceux-ci et valeur si vous pouvez chiffrer) lors du déménagement qu'il a effectué pour votre compte le 8 avril dernierrnrnFaites-lui savoir qu'à défaut de réponse par courrier tournant vous déposerez plainte et saisirez la DGCCRF.rnIl devrait y en avoir une en Meuthe et Moselle.rnrnCordialement

Par **romance971**, le **30/05/2013 à 16:36**

Bonjour,rrnrnMerci de votre réponse j'ai adressé le courrier à la société maintenant je n'ai plus qu'à attendre.rnCordialement.

Par **alterego**, le **30/05/2013 à 19:31**

Bonjour,rrnrnFeuille de route ou bulletin de déménagement remis par le déménageur ?rrnrnVous aviez mentionné sur le document l'état du mobilier, les dégâts que vous aviez constatés etc...rrnrnAvez-vous confirmé dans les 3 jours ouvrables, par courrier RADAR, la liste précise des dégâts mentionnés sur le bulletin de livraison remis par l'entreprise de déménagement, dans une rubrique du type "déclaration de fin de travail" ? rnrnDans le cas où vous auriez relevé des dommages postérieurement et en l'absence de toute réserve ne les avez pas signalés au déménageur par lettre RADAR ? rnrnPour information puisque vous n'en faites pas état, vous pouviez aussi faire établir un constat par huissier. rnrnLe temps qui s'est écoulé et qui passe ne joue pas pour vous et ne facilite pas une susceptible indemnisation. rnrnVous risquez de devoir apporter la preuve (témoignages, constat d'huissier...) que c'est bien l'entreprise CARITA qui est responsable des dommages dont vous faites état et que ceux-ci existaient déjà au moment de la livraison.rnrnCompte tenu de ce qui précède, vous n'aurez aucun mal à comprendre le silence de l'entreprise.rnrnFace à ce genre de prestataire, ne jamais contester par téléphone mais le "bousculer" sans aucun scrupule. On est tenté de conclure que le comportement dont vous êtes victime est génétique à la corporation.rnrnVous allez devoir vous battre pour obtenir réparation. La valeur des dommages vaut-elle d'engager une procédure ? Rien de moins sûr.rnrnCordialement